Budget 2006: section III, Commission

2005/2001(BUD) - 15/12/2005

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/179/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2006 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 15 décembre 2005. Le budget de l'Union ainsi adopté est conforme aux priorités définies par les autorités budgétaires et au vote établi en plénière en deuxième lecture par le Parlement européen (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 15.12.2005).

Le niveau total des crédits d'**engagement** s'élève ainsi à **121,190 milliards EUR**, ce qui représente une augmentation de 4,5% par rapport à 2005.

Les crédits de **paiement** sont en hausse de 5,9%, passant à **111,969 milliards EUR**, soit 1,01% du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne. Les marges laissées sous les plafonds des perspectives financières sont de 2,505 milliards EUR pour les engagements et de 7,323 milliards EUR pour les paiements.

Par rubriques budgétaires, le budget 2006 s'établit comme suit :

- **agriculture et développement rural** : les engagements s'élèvent à 51,051 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 1,567 milliards EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 5,2% par rapport à 2005, passant à un niveau de 51,991 milliards EUR. Au cours de la procédure budgétaire, un ajustement des sous-rubriques des perspectives financières a été prévu, ce qui permet, dans le cadre du mécanisme de modulation, de transférer des fonds de la sous-rubrique 1a «Agriculture» vers la sous-rubrique 1b «Développement rural», conformément à la dernière réforme de la PAC. Sur le total des engagements au titre de la rubrique 1, un montant de 7,771 milliards EUR est destiné aux mesures de développement rural, tandis que les paiements correspondants s'établissent à 7,711 milliards EUR ;
- **actions structurelles** : les engagements augmentent de 5% par rapport à 2005, passant à 44,555 milliards EUR. Les crédits de paiement s'élèvent à 35,640 milliards EUR, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à 2005. En outre, conformément à la déclaration adoptée lors du trilogue du 30 novembre 2005, si la Commission acquiert la conviction que les crédits de paiement sont insuffisants, elle pourra présenter à l'autorité budgétaire un avant-projet de budget rectificatif sur lequel une décision sera prise lors d'une lecture unique ;
- **politiques internes :** les crédits d'engagement de cette rubrique s'élèvent à 9,373 milliards EUR. Ils sont en hausse de 2,4% par rapport à 2005, ce qui laisse une marge de 12 mios EUR sous le plafond de cette rubrique. Les crédits de paiement augmentent de 10,9% pour passer à 8,889 milliards EUR. L'autorité budgétaire a convenu d'étoffer l'enveloppe financière pour un certain nombre de programmes relevant de la codécision, qui sont dans leur dernière année, pour un montant total de 100 mios EUR. L'accent est mis sur les mesures visant à favoriser la croissance économique, la protection de l'environnement et la citoyenneté active, en particulier chez les jeunes européens, ce qui contribue à favoriser la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne ;
- **actions extérieures** : les engagements de cette rubrique augmentent de 5,9%, passant à 5,544 milliards EUR, et les paiements diminuent de 2% pour se chiffrer à 5,369 milliards EUR. Sur ce montant, 275 mios EUR doivent être financés en dehors de la rubrique 4, par le recours à l' instrument de flexibilité. Ce montant est ventilé comme suit:

- Ø 100 mios EUR pour la reconstruction en Irak (sur un montant total de 200 mios EUR);

- Ø 95 mios EUR pour l'aide aux régions touchées par le tsunami (sur un montant total de 180 mios EUR);

- Ø 40 mios EUR pour l'aide aux pays signataires du protocole sur le sucre touchés par la réforme dans le secteur sucrier de l'Union;

- Ø 40 mios EUR pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

- **dépenses administratives** : tant les crédits d'engagement que les crédits de paiement sont fixés à 6,656 milliards EUR, ce que représente une hausse de 5,8% par rapport à 2005. Au total, 800 postes sont créés, dont 700 sont en rapport avec le dernier élargissement et 100 sont prévus pour du personnel externe afin de préparer l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie ;
- **préadhésion** : la préparation des prochains élargissements se poursuivra conformément aux feuilles de route convenues pour la Bulgarie et la Roumanie. La Turquie et la Croatie continueront aussi à bénéficier des crédits affectés à la stratégie de préadhésion. Un montant global de 2,481 milliards EUR en engagements est programmé pour la stratégie de préadhésion, ce qui représente une augmentation de 19,2% par rapport au budget 2005, en laissant encore une marge de 1,085 milliards EUR sous le plafond de la rubrique.

Conformément à l'accord politique aux termes duquel les nouveaux États membres ne devraient pas devenir contributeurs nets au budget en ces premières années après l'adhésion, une **compensation** de 1,074 milliards EUR est prévue à la rubrique 8. Ce montant sera mis à disposition sous la forme de transferts aux nouveaux États membres, destinés à équilibrer leurs recettes et leurs contributions budgétaires.